

A top-down view of a child with long brown hair, wearing an orange sweater, sitting at a light-colored wooden table. The child is focused on drawing on a blue sheet of paper with a black marker. The table is cluttered with various art supplies: a large container of colorful markers, a smaller container of colored pencils, a glue stick, and several other sheets of paper with drawings. Some drawings show colorful shapes and patterns. The scene is framed by red decorative shapes in the corners.

**GUICHEN  
PONT  
RÉAN**



Scannez ce QRcode  
pour accéder  
directement  
au portail familles

  Ville de Guichen  
guichenpontrean.fr

# **PRÉPARONS LA RENTÉE 22-23 !**

---

**Actualités du Pôle  
Enfance-Éducation  
et démarches à réaliser :  
on vous dit TOUT !**

## ACTU



### VOTRE GUICHET UNIQUE DU PÔLE ENFANCE-ÉDUCATION DÉMÉNAGE !

#### NOUVEAU LIEU D'ACCUEIL

Des travaux de réhabilitation vont être lancés en Mairie, dans ce cadre, **à compter du 23 juin**, les agents du Guichet Unique du Pôle Enfance Éducation vous accueilleront dans l'ancienne Médiathèque, à l'Espace Galatée (rue du cdt Charcot). Cette situation provisoire devrait durer environ 1 an.

#### ACCÈS

L'entrée se fera par l'arrière du bâtiment. Le parking de la salle Joséphine Baker est à privilégier pour vos stationnements (accès depuis la rue de Fagues).

#### HORAIRES & CONTACTS

Les horaires d'ouverture ainsi que le numéro de téléphone restent inchangés :

- > Lun., mar. et mer. 8h30 > 12h & 14h > 18h
- > Jeu. et ven. 8h30 > 12h00
- > Tél. : 02 99 57 06 43

#### CONTACT PAR MAIL

Afin de répondre le plus efficacement à vos demandes réalisées par mail, merci de bien vouloir préciser les nom, prénom, classe et école de votre enfant. Toute demande réalisée de façon dématérialisée doit être faite via cette unique adresse mail :

[enfance.education@ville-guichenpontrean.fr](mailto:enfance.education@ville-guichenpontrean.fr)

## OUVERTURES EXCEPTIONNELLES

Afin de vous accompagner dans vos démarches pour préparer la rentrée, le Guichet Unique sera exceptionnellement ouvert **4 samedis**, de 9h à 12h :  
**Samedi 25 juin // 2 juillet // 27 août // 3 sept.**

## ESPACE JEUNES

Votre enfant entre en 6<sup>e</sup> en sept. 2022 ? Inscrivez-le !  
**Accueils libres** : mer. et sam 13h30 > 18h30 ven. 16h30 > 18h30 - **Cotisation annuelle** : 10 €

## VOS DÉMARCHES À RÉALISER POUR LA RENTRÉE

### INSCRIPTION DANS LES STRUCTURES PÉRISCOLAIRES : LES DOCS OBLIGATOIRES

Même si votre/vos enfants ont fréquenté ces 2 structures cette année (2021-2022), il est obligatoire de les y inscrire à nouveau en remplissant les documents détaillés ci-dessous (ils sont en téléchargement sur le portail famille ou disponibles en format papier à l'accueil du Pôle Enfance-Éducation).

**Cette démarche est à réaliser via le Portail Familles au plus tard le 30 août.**

- > Justificatif de domicile de - de 3 mois
- > Fiche sanitaire de liaison
- > Copie du carnet de vaccination
- > Autorisations de sorties, si concerné

### QUAND RÉSERVER LES REPAS OU CRÉNEAUX D'ACCUEIL DE VOS ENFANTS ?

Les inscriptions à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires (matins et soirs) sont possibles dès le 11 juillet pour toute l'année scolaire 2022-2023.

Les inscriptions au centre de loisirs du mercredi de la période 1 (jusqu'aux vacances de la Toussaint) seront ouvertes environ 1 mois avant le 1<sup>er</sup> jour d'accueil.

Les inscriptions au centre de loisirs des vacances pour l'année 2022/2023 seront ouvertes environ 1 mois avant le 1<sup>er</sup> jour d'accueil.

A noter : **Les inscriptions sont à prévoir avant 3 jours ouvrés** (sans compter samedi, dimanche & jours fériés) **sous peine de 25% de majoration.**

### BON À SAVOIR : QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS D'ABSENCE DE MON ENFANT ?

- > à **l'accueil de loisirs** (mercredi & vacances scolaires) > un justificatif médical est obligatoire pour les absences prévues dans les 3 jours ouvrés, uniquement.
- > aux **accueils périscolaires et au restaurant scolaire** > pas besoin de justificatif médical néanmoins, il faut appeler ou adresser un mail justifiant l'absence pour ne pas être facturé.